Demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public

à retourner à la mairie au minimum 2 mois avant ou à aaj@ville-pontacq.fr

Date de réception en mairie: ……..

Toute manifestation organisée sur la voie publique doit faire l'objet d'une autorisation préalable. Une vérification du respect des obligations légales et réglementaires de sécurité sera faite par le service instructeur. Une demande de réservation de matériel et d'autorisation d'ouverture d'un débit de boissons pourra compléter votre demande, en fonction de votre programmation et vos besoins.

1. **Renseignements concernant l'organisateur**

Nom et prénom : ……. Raison sociale : ……

Adresse : ……

N° de Tél. : __/__/__/__/__/__/__/__/__/__/ Courriel : ……

2. **Caractéristiques de la manifestation**

Nom de l'évènement : ……..

Nombre maximum de personnes attendues susceptibles d'être rassemblées au même endroit au même moment à :……

Descriptif de l'évènement et but de la manifestation
joindre le programme le cas échéant

Date de l'évènement : ……

Heure de début : ……

Heure de fin : ……

Date d'installation : ……

La Mairie relaye toutes les manifestations organisées à Pontacq. Si vous le souhaitez, vous pouvez adresser votre affiche à aaj@ville-pontacq.fr ou demander à ce que votre publication sur vos réseaux sociaux soit partagée.

A. Lieu(x) de l'évènement ou itinéraire prévu :

Pour toute demande de modification de la circulation et/ou du stationnement joindre impérativement un plan détaillé en couleur. Ce plan devra indiquer clairement les rues ou places qui pourraient être perturbées pendant la manifestation.

B. Liste des installations mises en place (tente, chapiteau, enceinte, scène, buvette, …)

Pour toute demande de matériel et d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, compléter les formulaires disponibles sur le site de la mairie www.ville-pontacq.fr ou sur l'application Ville Pontacq

C. Le cas échéant, dispositif de sécurité prévu par l'organisateur (vigiles, bénévoles, service de …)

Date : …… **Signature de l'organisateur**

Décision de la collectivité

Avis service technique
☐ Favorable ☐ Défavorable

Décision du Maire ou son représentant
☐ Accord ☐ Refus

Date ……

Signature

Annexe : Tarif droit de place

	Cirques, Marionnettes et autres installations ambulantes			
Case à cocher	**Catégorie**	**Tarif journalier**	**Nombre de jour d'occupation**	**Montant Total**
	Moins de 60 places	**25€ /jour**		
	De 60 à 200 Places	**50€ /jour**		
	Au-delà de 200 places	**100€ /jour**		